

**BULLETIN
COMMUNAUTAIRE
FEVRIER 2014**



**TERRE CRÉATIVE
& SOLIDAIRE**

www.sicoval.fr

SOMMAIRE

I – DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 FEVRIER 2014 :

CIAS

Tarification portage de repas 2014.....	p. 4
Tarification séjour neige	p. 7

CIAS

TITRE Tarification portage de repas 2014

N° DELIBERATION 2014-02-01

REDACTEUR CIAS

DATE CONSEIL 18 février 2014

DATE PREFECTURE 5 mars 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle que la délibération n° CIAS 2013-12-19 prise le 17 décembre 2013 par le conseil d'administration du CIAS a pour objet une revalorisation des tarifs de 3%.

Une erreur s'est glissée pour les habitants des communes de Lauzerville, Belberaud et Goyrans qui bénéficient d'un tarif progressif.

Monsieur le président expose la grille tarifaire mise en place à compter du 01/01/2014 qui est la suivante :

Secteur	Communes	Critères	Tarifs 2013 en €	Tarifs 2014 en €
nord	Auzeville	non imposable	5,85	6,03
		imposable	6,80	7,00
		exterieur	9,20	9,48
	Ramonville/ personne seule	revenus annuels (R) < 4 500€	2,20	2,27
		4 501€ < R < 7 550€	4,25	4,38
7 551€ < R < 12 625€		5,78	5,95	
R > 12 626€		7,30	7,52	
Ramonville/ couple	R < 7 330€	2,20	2,27	
	7 331€ < R < 13 800€	4,25	4,38	
	13 801€ < R < 22 720€	5,78	5,95	
	R > 22 721€	7,30	7,52	
sud	Baziège, Belbèze-Lauragais, Donneville, Labastide-Beauvoir, Les Varennes, Montgiscard, Montlaur	R < 7 000€	4,04	4,16
		De 7 001 à 9 000€	5,00	5,15
		De 9 001 à 11 000€	6,00	6,18
		De 11 001 à 13 000€	6,69	6,89
	R > 13 000€	7,50	7,73	
Ayguesvives	non imposable	3,79	3,90	
est	Auzielle, Belberaud, Escalquens, Fourquevaux, Lauzerville, Odars	R < 7 000€	4,04	4,16
		De 7 001 à 9 000€	5,00	5,15
		De 9 001 à 11 000€	6,00	6,18
		De 11 001 à 13 000€	6,69	6,89
		R > 13 000€	7,50	7,73
	Labège	tarif unique	6,20	6,39
ouest	Aureville, Clermont Le Fort, Corronsac, Espanès, Goyrans, Issus, Lacroix-Falgarde, Montbrun, Noueilles, Pouze, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil,	R < 7 000€	4,04	4,16
		De 7 001 à 9 000€	5,00	5,15
		De 9 001 à 11 000€	6,00	6,18
		De 11 001 à 13 000€	6,69	6,89
	R > 13 000€	7,50	7,73	
Mervilla, Pechbusque	non imposable	5,85	6,03	
centre	Castanet	revenus mensuels (r) < 633,13€	6,25	6,44
		633,14€ < r < 1 110€	6,80	7,00
		r > 1 111€	7,35	7,57
	Pechabou Pompertuzat Deyme Rebigue	R < 7 000€	4,04	4,16
		De 7 001 à 9 000€	5,00	5,15
		De 9 001 à 11 000€	6,00	6,18
		De 11 001 à 13 000€	6,69	6,89
R > 13 000€	7,50	7,73		

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- d'annuler la délibération n° CIAS 2013-12-19
- d'approuver les nouveaux tarifs détaillés ci-dessus pour l'année 2014
- pour les communes qui n'avaient à ce jour pas le service, le tarif appliqué sera celui applicable sur les communes de Baziège, Belbèze, Donneville, Labastide, Les Varennes, Montgiscard, Montlaur, Auzielle, Escalquens, Fourquevaux, Lauzerville, Corronsac, Espanès, Goyrans, Issus, Lacroix, Mervilla, Montbrun, Noueilles, Pouze, Vieille-Toulouse, Vigoulet, Pechabou, Pompertuzat, Deyme et Rebigue, soit
 - R < 7000 € : 4,16€
 - De 7 001 à 9 000 € : 5,15€
 - De 9 001 à 11 000 € : 6,18€
 - De 11 001 à 13 000 € : 6,89€
 - R > 13 000 € : 7,73€
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

TITRE Tarification séjour neige

N° DELIBERATION 2014-02-11

REDACTEUR CIAS

DATE CONSEIL 18 février 2014

DATE PREFECTURE 5 mars 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des activités proposées par les Centres Action Jeunesse de Baziège (Baz'Ado) et de Montgiscard pour son public; il est proposé un séjour ski du 10 au 14 mars 2014 soit 5 jours et 4 nuits à Font Romeu en pension complète avec 2 jours de ski (location + remontée inclus) + 1 activité snowscoot + 1 activité biathlon laser.

Objectifs du séjour :

Partenariat entre structures.

Favoriser la rencontre entre les enfants, les jeunes.

Favoriser la rencontre entre les équipes d'animation.

Favoriser des comportements autonomes en dehors de la cellule familiale.

Partir en vacances en groupe dans un environnement nouveau.

Etre sensibilisé aux richesses et aux diversités de la montagne pyrénéenne en hiver.

Le séjour ski est proposé à 12 jeunes de Baziège ainsi qu'à 12 jeunes de Montgiscard pour une mutualisation des coûts, et proposer à nos publics des activités qu'ils ne pourraient faire sans le concours des actions en direction de la jeunesse.

Les chantiers organisés sur la période du lundi 3 au vendredi 7 mars permettront d'en diminuer le coût pour les participants.

Le tarif maximum proposé aux familles correspond au coût des activités, de l'hébergement et du transport.

Monsieur le Président expose que cette tarification est appliquée à l'ensemble des jeunes du Sicoval qui s'inscriraient sur ce séjour.

Hors masse salariale le coût du séjour transmis par les structures s'élève à 10 672€ pour les 24 participants soit un coût de 444.67€ par participant.

Avec la masse salariale, le coût du séjour s'élève à 16 514.70 € pour les 24 participants soit un coût de 688€ par participant.

Le coût du séjour sera fonction de la détention de la carte « vacances-loisirs » (carte délivrée par la CAF donnant droit à des tarifs préférentiels selon le quotient familial).

- Pour les familles bénéficiant de la carte « vacances loisirs » :

Les responsables de structures seront sensibilisés à la nécessité pour les familles de détenir la carte « vacances loisirs » et pourront les guider dans les démarches à réaliser pour l'obtenir.

Dans le cadre de la convention vacances et loisirs qui lie la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) aux structures du CIAS, la CAF prend en charge une partie du coût des séjours supérieurs à 4 jours. L'aide étant versée directement aux structures, les familles ne règlent que le reste à charge.

- Le reste à charge pour les familles dont le QF est inférieur à 400€ sera de 20€
- Le reste à charge pour les familles dont le QF est compris entre 401€ et 650€ varie entre 40€ et 70€.

- Au-delà d'un QF supérieur à 650€, aucune prise en charge par la CAF n'est effectuée.

- Pour les familles ne bénéficiant pas de la carte « vacances loisirs » :

Selon le quotient familial, le coût du séjour est le suivant :

Quotient familial	N° de la Tranche	Tarif du séjour Jeunesse Font Romeu (secteur Sud) 5 jours/enfant
Jusqu'à 587	1	110
De 587 à 694	2	130
De 695 à 798	3	155
De 799 à 902	4	180
De 903 à 1006	5	195
De 1007 à 1147	6	220
De 1148 à 1323	7	270
De 1324 à 1521	8	310
De 1522 à 1675	9	355
1676 et au-delà	10	445
Extérieurs Sicoval	11	490

- Participation des jeunes au chantier entre le 3 et le 7 mars :

Les jeunes ayant participé au chantier entre le 3 et le 7 mars se verront appliquer une réduction sur le prix du séjour dans la limite de 50€.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- de voter la grille des tarifs détaillée ci-dessus,
- de déduire dans la limite de 50€, le prix du séjour aux participants des chantiers organisés entre le 3 et le 7 mars 2014
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.